



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de l'enseignement de la technologie en classe de 6e

Question écrite n° 5298

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les vives inquiétudes des professeurs et des familles, en particulier dans le département de la Loire, suite à l'annonce de la suppression de l'enseignement de la technologie en classe de 6e à la prochaine rentrée scolaire. Si l'objectif de renforcer le niveau des élèves de 6e en français et en mathématiques est tout à fait louable, l'enseignement de la technologie ne doit pour autant pas être sacrifié. Cette matière, aujourd'hui enseignée au sein du pôle de « sciences et technologie » qui regroupe les trois disciplines sciences et vie de la terre, physique-chimie et technologie, est fondamentale car elle permet de mieux comprendre les enjeux technologiques de demain et contribue à l'épanouissement des élèves au même titre que les autres disciplines. Les enseignants de technologie déplorent par conséquent que leur matière soit la variable d'ajustement pour pallier aux difficultés des élèves en français et en mathématiques. Il lui demande par conséquent s'il entend revenir sur cette mesure et de maintenir l'enseignement de la technologie en 6e à la rentrée 2023.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5298

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1037

Question retirée le : 21 février 2023 (Retrait à l'initiative de l'auteur)